

CQP IMTAD - Intervenant Médico Technique A Domicile

RNCP 40657 (niveau 4) le 23/05/2025

2026



Objectifs

Les prestataires de service et distributeurs de matériels, dit prestataires de santé à domicile sont régis par le code de la santé publique (article L5232-3 du code de la santé publique, et article D5232-1 et suivants) et exercent les activités telles que décrites par l'article 1 et sur les champs d'activité posés par l'article 2 de l'arrêté du 19 décembre 2006. Les prestataires sont, depuis 2021 assujettis à une certification des bonnes pratiques tel que définie par la HAS conformément aux article L161-37 et L165-6 du code de la sécurité sociale.

Un intervenant médico-technique à domicile exerce principalement au domicile des patients, et au sein de l'entreprise, mais il peut également intervenir dans d'autres lieux de vie tels que les maisons de retraite, les résidences pour personnes âgées, ou les établissements d'hébergement pour personnes dépendantes.

Voie d'accès

Contrat de professionnalisation

- moins de 26 ans : de 55% à 80% du SMIC
- plus de 26 ans : 100% du SMIC

Plan de Développement des Compétences

Débouchés

Le secteur d'activité des intervenants médico-techniques à domicile est principalement centré sur la prestation de santé à domicile (PSAD). Ces professionnels opèrent au sein de structures régies par l'article L5232-3 du code de la santé publique, prestataire de service et distributeurs de matériel (médical) dites prestataires de santé à domicile. Ils interviennent directement au domicile des patients, dans le cadre des traitements donnant lieu à prescription d'un dispositif médical et de prestations associées.

Types d'emplois : technicien intervenant à domicile, technicien respiratoire, technicien en maintenance en matériel médical, technicien installateur, technicien conseil patient, conseiller médico-technique, agent polyvalent d'installation...

Métier

Le métier d'intervenant médico-technique à domicile pour les entreprises de prestation de santé à domicile répond aux objectifs de la stratégie nationale de santé de développement des prises en charge à domicile des patients (virage ambulatoire et virage domiciliaire). La prise en charge de patients à domicile est par ailleurs grandement plébiscitée par les patients eux même. Face à la saturation hospitalière et grâce à l'évolution de l'art médical, aux évolutions technologiques et pharmacologiques, la prise en charge de patients à domicile est de plus en plus sollicitée.

L'intervenant médico-technique à domicile intervient pour la mise en place d'un traitement impliquant la délivrance et ou mise à disposition d'un dispositif médical, et la réalisation de prestations associées, en exécution d'une prescription médicale.

Un intervenant médico-technique à domicile exerce sous la responsabilité du garant de l'activité au sein de l'entreprise de prestation de santé à domicile qui l'emploie. Il met en œuvre les prescriptions médicales dans le respect de la réglementation en vigueur.



Informations

Linda Keomany - linda.keomany@afbb.org
01 70 64 40 93



Responsable Pédagogique

Emmanuel Jorry
emmanuel.jorry@afbb.org

Outils pédagogiques

- Salles de formation équipées d'écran et tableaux numériques facilitant ainsi la réalisation de la séquence de formation par les intervenants. Cette pédagogie interactive facilite l'apprentissage et rend le stagiaire acteur de sa formation.
- Plateau Technique avec lit médicalisé, lève personne espace de vie ...
- Salle multimédia en accès libre permettant au stagiaire de réaliser des exercices en groupe ou individuellement selon les demandes des formateurs
- Espace sur Galia disponible pour que les stagiaires puissent avoir accès à tout document distribué lors des cours, mais aussi des exercices, des corrigés et du travail à faire. Chaque stagiaire dispose d'une adresse mail lui permettant d'être contacté pour toute information émanant de la direction ou du secrétariat

Programme

Bloc 1 : Préparer les interventions dans le cadre des parcours de soins selon l'organisation définie par l'entreprise

- L'intervenant médico-technique à domicile et son environnement
- Les états de fragilisation d'une personne
- Les dispositifs médicaux

Bloc 2 : Intervenir au lieu de vie des personnes soignées dans le cadre des prestations médico-techniques

- Le cadre réglementaire
- Le dossier patient
- Le digital au service de la prestation médico-technique

Bloc 3 : Réaliser des prestations médico-techniques d'accompagnement et de suivi au domicile des personnes soignées et/ou à distance tout au long de la prise en soin

- Hygiène, santé et sécurité
- Intervention au lieu de vie
- Accompagnement dans la prise en main du DM

Bloc 4 : Réaliser le suivi administratif et les opérations de clôtures des prestations medicotechniques réalisées

- Le suivi de la prestation
- Entretien et maintenance des dispositifs médicaux
- Préparation, chargement et transport du matériel

Evaluations et Validation

Pour valider le CQP Intervenant médico-technique à domicile, le candidat doit valider l'ensemble des 4 blocs de compétences selon les conditions établies au référentiel d'évaluation et précisées aux indications complémentaires d'évaluation.

Pour valider un bloc de compétences, le candidat doit valider l'ensemble des modalités d'évaluation de l'épreuve qui évalue les compétences du bloc concerné. Chacune des 4 épreuves (E) certificatives (1 par bloc) du CQP est composée de plusieurs modalités d'évaluation (ME). Chaque bloc est évalué de manière autonome et indépendante.

Organisation

- Lieu : AFBB - PARIS 75009
- Durée : 11 mois - 343 h de formation
- Horaires : 9h00 - 17h00
- Alternance :
 - 1 jours en formation
 - 4 jours en entreprise

Prérequis

- Avoir 18 ans
- Être titulaire du permis B
- Demandeurs d'emploi, reconversion professionnelle, étudiants issus de la formation initiale
- Nouveaux entrants dans la branche ou métier visé (sans expérience)
- Salariés de la branche exerçant tout ou partie du métier (renforcement et/ou complétude des compétences professionnelles)

Dispenses/Allégements/Equivalences/Passerelles

- [voir fiche RNCP](#)

Tarif

- Alternance : Formation Prise en charge OPCO

Inscriptions

- Réunion d'Information Collective + Dossier de candidature : [s'inscrire](#)
- Acceptation sur dossier + entretien + tests

Accès PMR

- Accès PMR
- Adaptation des moyens de la prestation



Référente Handicap

Linda Keomany - linda.keomany@afbb.org



Responsable Qualité

Vanessa Michel - vanessa.michel@afbb.org